



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Épargne

retraites complémentaires ARRCO et AGIRC

Avril 2015

**Pour résorber les déficits
et préserver le niveau
des pensions sans reculer
l'âge de la retraite.**

La CGT lance une campagne de pétition en ligne pour permettre aux salariés de peser sur les négociations en cours sur les régimes de retraite complémentaires des non cadres (ARRCO) et cadres (AGIRC).

Les négociations ont débuté le 17 février dans un climat de forte tension. En effet, ces deux institutions essentielles de notre système de retraite connaissent un lourd problème de financement, aggravé depuis 2009 par la crise et par le refus patronal d'augmenter le montant des ressources allouées aux régimes.

Dans cette nouvelle séquence de négociations, la partie patronale avance avec une série de propositions qui visent toutes à réduire le niveau de protection sociale et même à remettre en cause le statut cadre en proposant la fusion des deux régimes.

La CGT avance à l'inverse des propositions qui permettraient d'assurer durablement le financement des régimes, sans porter atteinte au niveau de couverture sociale.

Pour mes droits à retraite complémentaire, je signe !

Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC versent aux salariés du secteur privé de 25 % à 56 % de leur retraite totale. Ils concernent 18 millions de cotisants et 12 millions de retraités.

Le rétablissement de leurs équilibres financiers, menacés à court terme, revêt donc à mes yeux la plus grande importance.

Je m'oppose à tout nouveau recul de l'âge de départ en retraite et à tout nouvel abattement appliqué sur le montant des retraites complémentaires.

Je m'oppose à la dégradation du niveau des pensions par rapport aux salaires de fin de carrière. Je demande que des mesures (dont les impacts financiers ont été mesurés par la direction technique des régimes AGIRC et ARRCO) soient immédiatement adoptées pour résorber les déficits et préserver le niveau des pensions sans reculer l'âge de la retraite :

1. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Progressivement réalisée, elle permettrait un accroissement des cotisations tel que tout déficit serait effacé à l'ARRCO. Quant au déficit de l'AGIRC, il serait réduit de près de moitié d'ici 2040.
2. Une augmentation de la cotisation AGIRC pour permettre aux cadres de cotiser autant au-dessus du plafond de la Sécurité sociale qu'en dessous et se constituer ainsi le même niveau de retraite sur la totalité du salaire : soit 7,72 € de plus cotisés chaque mois pour un salaire mensuel de 4 000 € brut. Cette mesure suffirait à rétablir durablement l'équilibre financier de l'AGIRC.
3. L'élargissement de l'assiette de cotisation aux éléments de rémunération aujourd'hui exemptés (intéressement, participation, épargne salariale, etc.)
4. Pour les cadres à bas salaire, une augmentation de 120 à 150 points de la garantie minimale de points et la création d'une garantie minimale de points à l'ARRCO pour les non-cadres.
5. La mise à contribution des dividendes versés par les entreprises aux actionnaires.

La mise en œuvre de ces propositions permettrait non seulement de rétablir les équilibres financiers de l'ARRCO et de l'AGIRC mais aussi de dégager des excédents pour améliorer les futurs droits à retraite.

PÉTITION EN LIGNE : <http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>